



Note Verbale

Le Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM) présente ses compliments à la Représentation permanente du Royaume du Maroc auprès des agences des Nations Unies à Rome, et prend acte de trois notes verbales datées du 3 juillet 2020 (Référence : NV SAMUL-1112-2019), 6 Juillet 2020 (Référence : NV SAMUL : 1131-2020) et 10 juillet 2020 (Référence : NV SAMUL 1168-2020).

Le PAM réaffirme l'engagement pris lors de la session annuelle du Conseil d'administration en juin 2019 et la note verbale du 14 mai 2020 selon laquelle l'assistance humanitaire dans les camps de Tindouf en Algérie continuera d'être fournie aux personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire, conformément aux principes humanitaires, d'humanité, d'impartialité, d'indépendance et de neutralité.

Tout recensement des populations de réfugiés relève de la responsabilité du gouvernement hôte et de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Dans tous les contextes dans lesquels le PAM travaille, les chiffres de planification qui sont basés sur les besoins peuvent changer en fonction de l'évolution du contexte. Le PAM estime le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance alimentaire sur la base d'une méthodologie d'évaluation objective, en collaboration avec d'autres agences humanitaires. La pandémie COVID-19 a nécessité une augmentation temporaire de la réponse humanitaire dans les camps de Tindouf, qui a été confirmée par une enquête rapide d'impact sur les ménages, réalisée en avril 2020. En outre, la décision en avril 2020 d'augmenter de manière temporaire le nombre de bénéficiaires a été bien évidemment validée par tous les partenaires sur le terrain, y compris les partenaires des Nations Unies, les donateurs et le gouvernement hôte.

Le PAM n'est soumis à aucune imposition par le gouvernement algérien et est exonéré de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en Algérie, comme dans tous les autres pays où nous opérons. Le soutien du gouvernement algérien aux camps de Tindouf comprend la facilitation du dédouanement et des opérations portuaires et du transport des fournitures humanitaires jusqu'aux camps.

Le PAM est régulièrement audité. Le dernier audit mené par ECHO sur l'assistance alimentaire en Algérie a eu lieu en 2019 avec des résultats satisfaisants. Le PAM prend note des discussions en cours au Parlement européen et du projet de résolution sur le détournement de l'aide humanitaire de l'UE par le Front Polisario (B9 / 0225/2020), soumis par des membres du Parlement européen.



Le PAM saisit cette occasion pour renouveler à la Représentation permanente du Royaume du Maroc auprès des organismes des Nations Unies à Rome l'assurance de sa très haute considération.



21 Juillet 2020

Représentation Permanente de Royaume du Maroc
aux agences des Nations Unies à Rome